

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 05/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six février deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Adrien Carret, Alain Arnaud, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur

Excusés : Maryline Trichard, Aurélien Laruicci

Alain Arnaud a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024

Objet : acquisition parcelles AC 108 et AP 254

M. le maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis AC 108 et AP 254 sont à vendre. La commune est intéressée par l'acquisition de ces parcelles afin d'enrichir le patrimoine communal ainsi que pour la gestion des déchets verts.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC 108 d'une surface de 7 738 m² moyennant le prix de 450 € et la parcelle cadastrée AP 254 d'une surface de 3 471 m² moyennant le prix de 350 €.

Autorise M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 08/02/2024 Date de publication sur le site Internet 08/02/2024
--